Rapport

Gouvernance

8

Responsabilité Sociétale de l'Entreprise





Au coeur du développement du Bénin

Sommaire

LIS	TE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	4
l.	CONTEXTE	_
II.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE GOUVERNANCE	9
	2.1 Activités de la commission de surveillance et de ses comités	
	2.2 Activités statutaires de la direction générale	9
III.	LE DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE	12
	3.1 Environnement de contrôle interne	12
	3.2 Définition des objectifs	
	3.3 Identification des évènements	13
	3.4 Évaluation des risques	13
	3.5 Traitement des risques	13
	3.6 Activités de contrôle	14
	3.7 Reporting périodiques	14
	3.8 Pilotage	14
IV.	LE DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES	16
	4.1 Cadre relatif aux meilleures pratiques bancaires	16
	4.2 Organisation et gouvernance en gestion des risques	17
	4.3 Cadre d'appétence au risque de la CDC Bénin	18
	4.4 Cartographie des risques de la CDC Bénin	19
	4.5 Procédures et manuel de gestion des risques	19
V.	LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE A LA CDC BÉNIN	21
	5.1 Enjeux sociaux à la CDC Bénin	21
	5.1.1 Respect de la dignité au travail	
	5.1.2 Prise en compte du genre et de l'inclusion sociale	21
	5.1.3 Développement du capital humain	21
	5.1.4 Santé et sécurité au travail	22
	5.1.5 Veille externe des enjeux sociaux	22
	5.2 Enjeux environnementaux	
	5.3 Développement harmonisé du territoire national	23
	5.4 Enjeux éthiques et loyauté des pratiques	
	5.4.1 Respect des lois et de la règlementation	
	5.4.2 Lutte contre la corruption	
	5.4.3 Principes de conduite d'affaires	
	5.4.4 Comité Éthique	
	5.4.5 Lanceurs d'alerte	
	5.4.6 Égalité des chances et refus des discriminations	26
VI	CONCLUSION	27

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AIAFD: Association Interafricain de Financement du Développement

BAD : Banque Africaine de Développement

CAR : Comité d'Audit et de Risques

CI : Comité d'Investissement

CDC Bénin : Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin

CDP : Comité de Déclassement et de Provisionnement

CGAP : Comité de Gestion Actif Passif

CVNP : Comité de Validation des Nouveaux Produits

DCRSE: Département Communication et Responsabilité Sociétale de l'Entreprise

DRSE : Division Responsabilité Sociale et Environnementale

GES : Gaz à Effet de Serre

GIS : Genre et Inclusion Sociale

IES : Impact Environnemental et Social

MDP : Mécanisme de Développement Propre

RSE : Responsabilité Sociétale de l'Entreprise

. Contexte

Instituée par la loi n°2018-38 du 17 octobre 2018, la Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin (CDC Bénin) est un établissement public spécial et financier, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

La CDC Bénin est un outil de développement et de gestion sécurisée de l'épargne au niveau national. En tant que telle, elle soutient les politiques de gestion conjoncturelle de trésorerie et de mobilisation de ressources intérieures. Elle agit comme un investisseur de long terme dans les secteurs clés de l'économie et vient en appui aux activités du système bancaire classique. Elle est également chargée de contribuer à l'impulsion du développement économique et social, en canalisant l'épargne nationale vers des investissements directs en tant que facilitateur d'opérations à effet de levier.

Fort de ses missions, la CDC Bénin est organisée autour de trois métiers de finance : (i) investisseur d'intérêt général, (ii) investisseur financier et (iii) gestion sous mandat en tant que tiers de confiance.

En tant qu'investisseur d'intérêt général, les interventions de la CDC Bénin visent les investissements nécessaires pour le développement socio-économique du Bénin et notamment, dans des secteurs insuffisamment couverts par le système financier classique soit, parce que les investissements requis sont hors de portée, soit que les rendements ne sont pas attractifs, du moins dans le court terme.

Le métier d'investisseur financier de la CDC Bénin se réfère à l'ensemble des décisions de placements financiers et d'investissements dans le but de fructifier et pérenniser les ressources mobilisées par l'institution tout en contribuant au financement de l'économie.

Par le biais de la gestion sous mandat en tant que tiers de confiance, la CDC Bénin met ses capacités en ingénierie financière, au service des fonds publics ou privés et de tout organisme qui le souhaite.

Aux termes de l'article 2 de ses statuts modifiés, la CDC Bénin met en œuvre, en matière de gestion, les meilleures pratiques et standards en termes de gouvernance, de gestion prudentielle des risques et d'évaluation des projets.

A ce titre, la CDC Bénin, en tant qu'institution financière, s'est dotée d'une doctrine d'investissement servant de boussole à sa politique d'investissement. En application de ces politiques, la CDC Bénin devra concentrer prioritairement ses ressources au développement d'investissements responsables et durables au service de projets de très long terme et d'intérêt général.

Ainsi, dans ses décisions d'investissements, la CDC Bénin prend en compte les nouveaux enjeux de l'économie durable, tels que l'économie numérique, le changement climatique, la transition énergétique et écologique, l'efficacité énergétique, le genre et l'inclusion sociale, le développement équilibré des territoires ainsi que la recherche et développement. Elle tient également compte dans ses interventions des variables spécifiques telles que :

- l'impact économique :
 - la création d'emplois directs et/ou indirects ;
 - l'impact sur le marché et pertinence du besoin.
- la viabilité sociale et environnementale :
 - l'équilibre territorial;
 - l'impact environnemental, la transition énergétique et la diminution des gaz à effet de serre ;
 - l'impact social.
- la qualité des partenaires privés :
 - la solidité financière du partenaire ;
 - la qualité du management ;
 - le retour sur investissement du projet.

Conformément à l'article 9 de ses statuts modifiés, la CDC Bénin est administrée par une Commission de surveillance qui a, entre autres, pour attribution d'examiner et d'approuver le rapport sur la gouvernance d'entreprise : contrôle interne, risques et Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

C'est en application de ces dispositions statutaires que la direction générale présente le présent rapport, le premier depuis son opérationnalisation en 2020¹. Il est élaboré conformément aux meilleurs pratiques et standards en la matière.

-

¹ Avec la nomination par décret du 8 janvier 2020 de M. Létondé F. Brice HOUETON, Directeur général



FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE GOUVERNANCE

1.1 Activités de la commission de surveillance et de ses comités

La Commission de surveillance et ses comités spécialisés ont été fortement sollicités au cours de l'année 2021.

En effet, l'organe d'administration de la CDC Bénin, s'est réuni trois (3) fois en session présentielle et cinq (5) fois en consultation à domicile. Les principales décisions prises sont relatives notamment à l'examen et l'approbation de :

- politiques et procédures de gestion et de contrôle ;
- dossiers de financements et d'investissements ;
- plan de travail et budget;
- rapport d'activités;
- situations financières.

La liste exhaustive des décisions figure en annexe 2 du présent rapport.

Le Comité d'Audit et de Risque (CAR) qui s'est également réuni trois (3) fois, a examiné et recommandé pour approbation à la Commission de surveillance, plusieurs documents clés relatifs notamment, à la gestion des risques, l'audit et contrôle permanent, la politique de Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (LCB/FT), la politique de conformité, etc.

Le Comité d'Investissement quant à lui s'est réuni cinq (5) fois en 2021, a examiné les procédures de prise de participation, d'octroi de prêt, d'instruction des dossiers et formulé des recommandations relatives notamment aux dossiers de financement ou de prise de participation qui lui ont été soumis.

1.2 Activités statutaires de la direction générale

Conformément aux statuts de la CDC Bénin, la direction générale a élaboré et soumis à l'approbation de la Commission de surveillance dans les délais requis, les documents ciaprès :

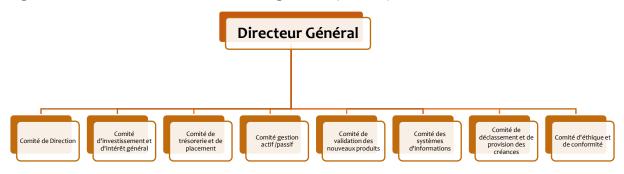
- le rapport d'activités et la situation financière 2020 ;
- le bilan d'activités et de la situation financière de la Caisse au Président de la République ;
- le bilan d'activités et la situation financière de la Caisse au Président de l'Assemblé Nationale ;
- le plan de travail et le budget exercice 2022, comprenant l'évolution de la masse salariale et des effectifs ;
- la préparation et l'organisation des sessions présentielles et en consultation à domicile de la Commission de surveillance et de ses Comités techniques.

Par ailleurs, après l'approbation par la Commission de Surveillance du Plan Stratégique 2021-2025 et du rapport 2020 de la CDC Bénin, la direction générale a procédé à la

dissémination desdits documents aux partenaires stratégiques et structurels de l'institution.

Enfin, dès le début de l'année 2021, la direction générale a mis en place, plusieurs comités exécutifs qui se penchent sur des questions d'ordres techniques et stratégiques, en vue d'y apporter des avis motivés au Directeur Général.

Figure 1: Comités Exécutifs de la direction générale (COMEX)



Ces comités exécutifs de la CDC Bénin se sont régulièrement réunis depuis leur création, et ont formulé des recommandations au Directeur Général à des fins de prise de décisions.



Ce dispositif est implémenté par la Direction Générale de la CDC Bénin.

Afin d'améliorer la gestion des risques auxquels elle est confrontée, la CDC Bénin a mis en place un dispositif de contrôle interne basé sur les exigences du référentiel international de contrôle interne COSO. Le dispositif tel que conçu, présente huit (8) composantes qui résultent de la façon dont l'institution est gérée. Il s'agit de :

- l'environnement de contrôle ;
- la définition des objectifs;
- l'identification des évènements ;
- l'évaluation des risques ;
- le traitement des risques ;
- les activités de contrôle;
- l'information et la communication ;
- le pilotage.

1.3 Environnement de contrôle interne

L'environnement de contrôle interne englobe la culture et l'esprit de l'institution. La CDC Bénin est administrée par une Commission de surveillance, indépendante de l'organe de gestion, qui définit les structures, les rattachements, les responsabilités en vue de l'atteinte de ses objectifs. A cet effet, le document portant Organisation-Fonctionnement de la CDC Bénin synthétise les missions, les attributions, les compositions des organes de supervision et de gestion de la CDC Bénin. Il précise que le Comité d'Audit et de Risque de la Commission de surveillance est chargée de la supervision du dispositif de contrôle interne de la CDC Bénin et rappelle les rôles des comités exécutifs et des départements dans son déploiement et son fonctionnement.

Ce dispositif de contrôle interne est également fondé sur des principes fondamentaux d'un comportement conforme à l'éthique et des normes de conduite qui orientent les réflexions et les actes du personnel et des membres de la Commission de surveillance. Dans la même dynamique, la CDC Bénin démontre son engagement en faveur des valeurs éthiques à travers son code d'éthique et de déontologie du personnel et le règlement intérieur des membres de la Commission de surveillance.

Au total, le dispositif de contrôle interne, décrit dans ce rapport, est renforcé par une politique de recrutement et un document d'organisation interne qui détaille les compétences, les profils, les expériences, les aptitudes, les fiches de poste du personnel chargé de mener à bien les objectifs de la CDC Bénin. Par ailleurs, la direction générale a mis en place un dispositif de mesure de performance de l'ensemble du personnel, géré par le Département Ressources Humaines et Moyens Généraux (DRHMG) et qui intègre

fortement, dans les critères d'évaluations semestrielles, les responsabilités en matière de contrôle.

1.4 Définition des objectifs

Afin de mener à bien sa mission, la CDC Bénin a élaboré son premier plan stratégique 2021-2025 dénommé « l'**Envol** » qui sert de cadre de référence de ses interventions à travers l'exercice effectif de ses trois métiers. Ce plan se compose de cinq (5) objectifs stratégiques et présente les actions à mettre en œuvre en vue de leur réalisation. Il s'agit notamment de :

- poursuivre l'opérationnalisation de la Caisse ;
- poursuivre la mobilisation des ressources;
- accompagner les politiques publiques portées par l'Etat et les collectivités territoriales;
- contribuer au développement et au financement des Petites et Moyennes Entreprises;
- contribuer à la dynamisation et à l'approfondissement du marché financier national et régional.

1.5 Identification des évènements

Eu égard à ce qui précède, la CDC Bénin a conçu son dispositif de contrôle interne de sorte à identifier, évaluer et traiter les évènements internes ou externes susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs stratégiques cités plus haut. A cet effet, le Département Analyse et Gestion des Risques (DAGR) a élaboré la cartographie des risques de la CDC Bénin qui permet de disposer d'un état des lieux global et hiérarchisé des vulnérabilités couvrant l'ensemble des activités de l'institution.

1.6 Évaluation des risques

Les risques sont hiérarchisés en fonction de leur niveau de criticité qui fait appel aux notions de probabilité de réalisation et d'impact en cas de survenance. La cartographie analyse les risques opérationnels, les risques stratégiques, les risques financiers, les risques de non-conformité, les risques RSE, les risques informatiques, risques liés aux activités externalisées, etc. que peuvent induire la réalisation des objectifs stratégiques de la CDC Bénin. Il faut noter que la cartographie des risques est mise à jour au moins une fois par an au regard de l'évolution des activités de l'institution et de son environnement.

1.7 Traitement des risques

A travers la lecture de la cartographie des risques, il est aisé de noter que la CDC Bénin a défini en 2021 des dispositifs permettant de faire face aux risques. Ainsi, l'institution a élaboré un ensemble de mesures permettant de mettre en adéquation le niveau résiduel

des risques avec le seuil de tolérance et l'appétence pour le risque. Les départements qui meublent l'organisation de la CDC Bénin, ont élaboré des politiques, des procédures, des manuels, des guides et des modes opératoires qui informent sur les contrôles à mettre en œuvre en vue d'une maîtrise des risques identifiés.

1.8 Activités de contrôle

La CDC Bénin a identifié et déployé les activités de contrôle afin de veiller à la mise en place et à l'application effective des mesures de traitement des risques. Pour ce faire, son dispositif de contrôle interne est animé comme indiqué ci-dessous :

- contrôle de premier niveau ou l'auto-contrôle réalisé par les opérationnels et les chefs de division;
- contrôle de deuxième niveau réalisé par les chefs des départements opérationnels et le DAGR;
- contrôle de troisième niveau réalisé par les prestataires d'assurance interne et externe à savoir les fonctions audit interne et inspection ainsi que les commissaires aux comptes.

1.9 Reporting périodiques

La CDC Bénin a créé un cadre de gestion des reporting périodiques à adresser au CAR notamment en ce qui concerne l'évaluation du dispositif de contrôle interne. A ce titre, elle rappelle dans ses procédures, la nature et le type d'informations, les fréquences et les délais de remontée, en vue de faciliter les prises de décisions.

1.10 Pilotage

Le dispositif de contrôle interne de la CDC Bénin fait l'objet d'un suivi destiné à en vérifier la qualité. Ce suivi s'opère en combinant les activités permanentes de contrôle et les évaluations ponctuelles. Le pilotage permanent est réalisé par les opérationnels et le DAGR. Il tend à assurer que le système de contrôle interne fonctionne de manière efficace et efficiente. Les évaluations ponctuelles varient en étendue et en fréquence selon une approche par les risques. Elles sont réalisées par l'audit interne à travers son plan triennal d'audit interne et par les Commissaires aux comptes.

LE DISPOSITIF DES RISQUES LE DISPOSITIF DE GESTION

4.1 Cadre relatif aux meilleures pratiques bancaires

La CDC Bénin s'inspire des meilleures pratiques des institutions financières. Parmi celles-ci, le document du Comité de Bale du Contrôle Bancaire (CBCB) intitulé « Principes de gouvernance d'entreprise à l'intention des banques, Juillet 2015 ». Il s'agit d'un document qui définit les principes globaux et la portée générale des lignes directrices et règles bancaires applicables aux banques et institutions financières.

Les principes relatifs à la gestion des risques sont :

- Le principe 6 portant sur la fonction gestion des risques, indique que « la fonction gestion des risques indépendante est un élément clé de la deuxième ligne de défense de la banque. Cette fonction est chargée de surveiller toute activité comportant une prise de risque et doit disposer, au sein de l'organisation, de l'autorité nécessaire pour ce faire »;
- Le principe 7 portant sur la détection, le suivi et le contrôle des risques indique que « le dispositif de gouvernance du risque doit inclure des politiques, reposant sur des procédures et processus de contrôle appropriés, qui garantissent que les capacités de la banque à détecter, agréger, atténuer et suivre les risques soient en adéquation avec sa taille, sa complexité et son profil de risque »;
- Le principe 8 portant sur la communication en matière de risque indique que « un dispositif de gouvernance du risque efficace suppose une bonne communication sur les risques, tant dans les différents départements de la banque que par le biais des rapports remis au conseil d'administration et à la direction »;
- Le principe 9 portant sur la conformité indique qu'une fonction conformité indépendante est un élément clé de la deuxième ligne de défense de la banque. Elle est notamment chargée de veiller à ce que la banque mène ses activités avec intégrité et observe les lois, réglementations et politiques internes applicables.

Ces principes ont inspiré l'élaboration par la direction générale et l'adoption par le Conseil des Ministres du décret n°2021-650 du 08 décembre 2021 fixant les règles et normes de gestion prudentielle applicables à la CDC Bénin.

En plus de ces éléments, la loi n°2018-38 du 17 Octobre 2018, portant création de la CDC Bénin fixe :

- les organes de la CDC Bénin que sont la direction générale (organe de gestion)
 et la Commission de surveillance (organe d'administration) avec une description des membres qui composent cette dernière;
- l'organe de contrôle externe qu'est le Commissariat aux comptes assuré par deux (2) commissaires aux comptes (CAC).

Il est prévu également des Comités Statutaires qui assistent la Commission de surveillance dans sa mission que sont notamment :

- le Comité d'Audit et de Risque, qui veille au respect des dispositifs prudentiels mis en place pour la gestion des opérations et ;
- le Comité d'Investissement, qui examine les projets d'investissement afin de formuler des avis sur leur pertinence et de surveiller leur mise en œuvre.

4.2 Organisation et gouvernance en gestion des risques

La CDC Bénin a opérationnalisé en 2021, l'unité de gestion des risques qu'est le Département Analyse et Gestion des Risques (DAGR). Ce département fonctionne de telle sorte à assurer la solvabilité et la liquidité de l'institution, la réalisation de ses missions, et donc sa pérennité.

De façon spécifique, le DAGR:

- définit les politiques et procédures spécifiques de gestion des risques ;
- identifie, évalue et couvre les risques relatifs aux opérations;
- veille au respect des normes prudentiels et règlementaires et ;
- procède à des contrôles de la gestion des risques

Plusieurs comités soutiennent la mise en œuvre des politiques de gestion des risques de la CDC Bénin relevant de la compétence du DAGR, comme prévu par le dispositif prudentiel, tels que :

- le Comité de Gestion Actif Passif (CGAP);
- le Comité de Déclassement et de Provisionnement (CDP);
- le Comité de Validation des Nouveaux Produits (CVNP);
- le Comité d'Investissement d'Intérêt général (CIIG).

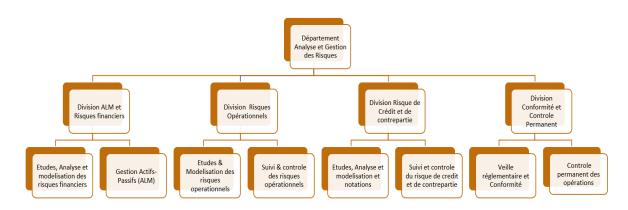
En 2021, la CDC Bénin a mise en œuvre les socles importants en gestion de risque pour déployer ses activités de financement, notamment les procédures et manuels de gestion des risques, mais également l'animation de comités exécutifs d'appui et de Conseil à la Direction générale.

La fonction consacrée à la gestion des risques comprend les divisions organisationnelles suivantes :

 la division ALM et Risques Financiers veille à identifier, analyser, quantifier et mitiger le risque de liquidité moyen long terme, d'équilibre de bilan, ainsi que les risques de taux et de devises sur les actifs au niveau du marché financier et monétaire.

- la division Risque de Crédit et de Contrepartie veille à identifier, analyser, quantifier et mitiger dans le cadre du financement d'un crédit ou d'une prise de participation.
- la division Risque Opérationnel veille à identifier, analyser, quantifier et mitiger le risque opérationnel découlant d'erreurs humaines, d'erreur système ou de catastrophe perturbant le cours des activités.
- la division Conformité et Contrôle permanent donne la ligne à suivre en ce qui concerne la culture de la conformité et l'éthique, ainsi que les activités de contrôle interne.

Figure 2 : Organigramme du Département Analyse et Gestion des Risques (DAGR)



Il est prévu un renforcement de l'équipe de gestion des risques, avec le recrutement de quatre (4) nouveaux collaborateurs.

4.3 Cadre d'appétence au risque de la CDC Bénin

Le cadre d'appétence au risque décrit les grandes orientations en termes de limite opérationnelle et stratégique de risque à prendre par la CDCB pour atteindre ses objectifs. Il est mis à jour chaque semestre.

Il prend en compte tous les types de risques : crédit et de contrepartie, marché (taux), opérationnel, liquidité et précise les seuils d'appétence, de tolérance et de capacité. Il expose également les risques à éviter.

L'appétence est le niveau de risque confortable pour l'institution. Le niveau de tolérance constitue la limite qui appelle des actions correctrices à mettre en œuvre au premier niveau par le CAR. Quant au niveau de capacité, il exige des actions correctrices à mettre en œuvre au deuxième niveau par la Commission de Surveillance.

Le cadre d'appétence exige :

• une déclaration d'appétence aux risques ;

- des indicateurs de risque spécifiques notamment matériels ou non, relatifs aux métiers de financement, de placement et d'investissement de la CDCB;
- des outils permettant d'avoir un tableau de bord pour suivre les indicateurs, et proposer des actions correctrices en cas d'escalade.

4.4 Cartographie des risques de la CDC Bénin

La direction générale a élaboré une cartographie des risques détaillée avec l'implication des différents métiers et validation de la direction générale. Lors de la présentation de ladite cartographie au Comité d'Audit et de Risque (CAR), cette dernière a exigé un avis d'un cabinet externe, avant la validation définitive par la Commission de surveillance.

La cartographie des risques est :

- un outil d'amélioration du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques;
- un outil d'allocation optimale des ressources;
- un outil de communication et de décisions.

En plus des risques financiers, opérationnels, la cartographie intègre les risques climatiques et environnementaux et propose des actions pour s'en prémunir.

4.5 Procédures et manuel de gestion des risques

Plusieurs procédures validées au niveau des comités internes ont été soumises au CAR qui après avis favorable, a sollicité l'approbation de la Commission de surveillance.

On peut noter entre autres:

- la procédure d'instruction de validation du dossier de crédit et d'octroi de prêt ;
- les modèles de notation relatifs aux (banques et institutions financières, entreprises publiques, entreprises privées, financement de projet ...) intervenant dans la prise de décision de financement;
- la procédure de notation et de validation des modèles de notation ;
- les politiques ou manuels de conformité, de la LAB-FT, de protection des lanceurs d'alerte ...

S'agissant de la communication des informations financières et prudentielles, il faut noter que la situation du portefeuille est présentée à minima chaque trimestre à travers un rapport d'analyse du risque du portefeuille au CAR.

Aussi annuellement, le rapport d'activité permet de diffuser les réalisations, ainsi que les indicateurs de risques pertinents et représentatifs de la situation du portefeuille client ou de l'institution elle-même.



La présentation de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) de la CDC Bénin au cours de l'année 2021 s'articulera autour des enjeux sociaux, des enjeux environnementaux, du développement harmonisé du territoire et des enjeux éthiques.

1.11 Enjeux sociaux à la CDC Bénin

Ils sont de plusieurs ordres à savoir : (i) le respect de la dignité au travail ; (ii)prise en compte du genre et de l'inclusion sociale ; (iii) le développement du capital humain ; (iv) la santé et la sécurité au travail et (v) la veille externe des enjeux sociaux.

5.1.1 Respect de la dignité au travail

Au cours de l'année 2021, la Commission de surveillance, a approuvé en faveur du personnel de la CDC Bénin, les documents suivants :

- la politique des ressources humaines ;
- le code d'éthique et de déontologie du personnel;
- les statuts et règlement intérieur du personnel.

A la suite de ces approbations, la direction générale a tenu des sessions de sensibilisations à l'attention du personnel.

5.1.2 Prise en compte du genre et de l'inclusion sociale

La CDC Bénin accorde une attention particulière à l'intégration des dimensions genre et inclusion sociale dans ses différents projets et processus de recrutement.

La prise en compte des dimensions genre et inclusion sociale dans les activités et projets de la CDC Bénin en 2021, s'est traduite par la mise en place d'une fenêtre de pré-insertion professionnelle pour les étudiants. Ainsi, plus d'une dizaine d'étudiants ont accompli leur stage professionnel au sein de la CDC Bénin au cours de cette année.

En outre, la CDC Bénin mentionne clairement dans les avis de recrutement, que les candidatures féminines sont fortement encouragées.

5.1.3 Développement du capital humain

L'accueil des salariés est une étape essentielle dans leur intégration au sein de la CDC Bénin par le biais notamment des entretiens d'intégration et une période d'induction au cours de laquelle, le salarié se voit remettre un livret d'accueil, qui présente les valeurs de l'institution.

En 2021, trois (3) séances de sensibilisation ont été organisées par le Département des Ressources Humaines sur notamment le contenu des statuts et du règlement intérieur du personnel ainsi que le code d'éthique, afin que chaque agent se les approprie et les porte comme guide de son comportement professionnel.

En outre, la CDC Bénin a mis en place des entretiens semestriels individuels pour chaque salarié, permettant de faire un bilan, d'évaluer les compétences et l'atteinte des objectifs. Ils ont également permis d'échanger sur les aspirations en matière de formation et de

perspective d'évolution du salarié. Sur cette base, les salariés ont bénéficié en 2021 de plusieurs formations dont notamment :

- préparation de dix (10) cadres à la certification internationale de référence en finance d'entreprise délivrée en français par HEC Paris ;
- formation de huit (o8) cadres au cours introductif du Programme de Certification Professionnelle en Financement du Développement, organisé par l'Association des Institutions Africaines de financement du développement (AIAFD). Cette formation a porté sur les concepts de financement du développement;
- formation de quatre (4) cadres professionnels du Département Finances, sur les principes d'optimisation de la gestion de la trésorerie, et la démarche de mise en conformité avec les exigences normatives et les bonnes pratiques en matière de gestion de la trésorerie;
- formation de huit (08) cadres dirigeants sur les exigences de la nouvelle norme ISO 37301 2021, relative au Management de la Compliance, en vue de l'amélioration du système de gestion de l'institution, pour davantage d'efficacité organisationnelle vis-vis de ses partenaires, et une forte adhésion aux valeurs éthique, sociétale et environnementale.

Au profit des parties prenantes extérieures, la CDC Bénin en partenariat avec la BSIC Bénin et CorisBank Bénin, a mis à la disposition des 22 greffes des tribunaux et cours du Bénin, un kit de matériels informatiques pour renforcer leur capacité dans le cadre de la mise en œuvre efficiente des procédures de consignations et déconsignation, convenues d'accord partie.

5.1.4 Santé et sécurité au travail

La CDC Bénin accorde une attention particulière à l'hygiène, la santé et la sécurité au travail. Dans ce cadre, plusieurs actions ont été réalisées en 2021. Il s'agit notamment de l'organisation ou la mise en œuvre de :

- la visite médicale annuelle pour tous les salariés ;
- les mesures particulières pour prémunir les travailleurs contre la Covid 19;
- la souscription à une assurance-santé et une assurance-vie;
- la souscription à une salle de gymnastique pour tous les salariés.

5.1.5 Veille externe des enjeux sociaux

Dans le cadre de l'instruction des dossiers de financements, la CDC Bénin veille à la mise en œuvre et au respect des enjeux sociaux.

Ainsi en 2021, les projets approuvés par la Commission de surveillance permettront :

• la création d'emplois directs de plusieurs milliers de nouveaux emplois directs ;

- la construction de logements en faveur des employés sur le site de production afin de leur offrir les meilleures conditions de travail ;
- l'accroissement de la valeur ajoutée sur le coton, par la transformation de la production locale du coton, qui induit des impacts positifs sociaux et économiques sur le plan macroéconomie;
- l'accompagnement des projets portés par la jeunesse avec une prime à l'entreprenariat féminin
- etc.

5.2 Enjeux environnementaux

Les enjeux environnementaux concernent la contribution de la CDC Bénin à la lutte contre le changement climatique, l'optimisation de l'utilisation des ressources / énergies (électricité et carburants), la maîtrise des émissions de polluants atmosphériques et y compris de la génération des déchets.

Cette contribution de la CDC Bénin intervient lors de l'approbation des projets de financements et constituent des conditions suspensives au décaissement (exemple : exigence du certificat d'études d'impact environnemental sur tous les projets industriels qu'elle finance).

Ainsi, au cours de l'exercice 2021, dans le cadre du financement d'un programme industriel de transformation du coton, la CDC Bénin veille à :

- la couverture partielle du besoin en énergie par une source renouvelable autonome du projet (15,5 tonnes de CO² économisé);
- la traçabilité du coton et la création d'un label Coton Écolo ;
- le recyclage des déchets solides ainsi que le traitement et le recyclage des eaux usées.

5.3 Développement harmonisé du territoire national

L'un des objectifs assignés à la CDC Bénin est le financement des projets structurants des collectivités. Afin de mettre en œuvre cette dynamique, la direction générale a participé à l'assemblée générale de l'Association Nationale des Maires du Bénin en 2021.

Au cours de cette assemblée, la CDC Bénin a présenté les possibilités de financement et de partenariat susceptibles d'être mis en place afin de permettre aux collectivités locales de bénéficier de ses concours de la CDC Bénin.

5.4 Enjeux éthiques et loyauté des pratiques

Le Code d'Éthique et de Déontologie (« Code d'Éthique ») du personnel de la Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin engage au respect d'une éthique professionnelle qui se décline en « principes d'actions » conçus pour inspirer en toutes circonstances l'attitude du collaborateur.

Ces principes d'actions ne résultent pas uniquement de considérations morales ou de règles de droit. Ils ne se limitent pas au rappel de la nécessité de respecter la Loi. Ils cherchent à promouvoir un comportement professionnel exemplaire en toutes circonstances.

5.4.1 Respect des lois et de la règlementation

Le respect de la règlementation est le pré requis de toute démarche RSE. Se saisir de sa responsabilité sociétale implique donc de commencer par se mettre en conformité avec les différentes obligations juridiques et réglementaires qui peuvent incomber à l'institution, pour ensuite aller au-delà.

La CDC Bénin a mis en place le dispositif et la veille juridique pour être en parfaite adéquation avec les évolutions juridiques du droit positif comme du droit international en matière de RSE.

En outre, les documents de politique et procédure ci-après, élaborés par la direction générale sont en attente d'approbation par la Commission de surveillance :

- Politique et procédures de prévention et lutte contre la corruption et la fraude ;
- Procédure d'identification et de gestion des transactions avec les parties liées ;
- Procédure d'identification et de suivi des Personnalités Politiquement Exposées.

5.4.2 Lutte contre la corruption

La CDC Bénin a défini les règles de déontologie à respecter concernant la conduite de sa mission. Elles constituent le socle de nos repères et de nos responsabilités vis-à-vis de tous les collaborateurs de l'institution ainsi qu'aux représentants, mandataires, consultants et autres prestataires externes amenés à agir pour le compte de la CDC Bénin ou de ses différentes entités.

Les règles rappelées dans cette Charte, qui ne sauraient être considérées comme limitatives, devront être suivies par chaque salarié dans le cadre de ses activités professionnelles.

Enfin, un certain nombre de ces règles résultent d'obligations juridiques et réglementaires, dont le non-respect serait susceptible d'engager la responsabilité civile, voire pénale, du ou des contrevenant(s). Chaque collaborateur de la CDC Bénin se doit d'appliquer, dans la limite de ses fonctions et de ses responsabilités, les règles énoncées ci-après.

5.4.3 Principes de conduite d'affaires

Il s'agit pour le personnel d'appliquer à tous les domaines, les lois et règlements en vigueur, et à ce titre :

 conduire nos activités selon les plus hauts standards d'honnêteté, d'intégrité et d'équité, conformément aux principes de la CDC Bénin;

- établir des relations équitables sur le long terme avec nos partenaires ;
- mettre nos compétences au service d'une exigence permanente d'amélioration de notre réponse aux partenaires afin de proposer des solutions innovantes et adaptées à leurs besoins;
- s'abstenir d'occuper un poste, ou une fonction, ou de détenir un intérêt financier au sein d'une organisation qui serait un partenaire ou prestataire de la CDC Bénin, dès lors que ces fonctions permettraient d'avoir une influence sur la relation. Exception est faite de la prise d'intérêt effectuée par l'achat de titres cotés dans le cadre de la gestion d'un portefeuille de titres, et dans le respect des règles interdisant l'utilisation d'informations privilégiées.

5.4.4 Comité Éthique

La direction générale est garante auprès de ses partenaires du respect des valeurs et de ses principes inscrits dans le code d'éthique. Elle bénéficie de l'assistance du Comité d'Éthique et de Conformité.

Le Comité Éthique a la possibilité d'émettre des avis en vue de changer ou de modifier le code de conduite, notamment en fonction de l'évolution de la loi, de la réglementation ou des valeurs de l'Institution.

5.4.5 Lanceurs d'alerte

La loi n° 2011 – 20 du 11 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin, a créé une protection au profit du lanceur d'alerte, en imposant aux institutions de mettre en place des procédures de recueil des signalements émis par les salariés ou par des collaborateurs extérieurs et occasionnels.

Le lanceur d'alerte est une personne physique qui révèle ou signale, de manière désintéressée et de bonne foi :

- un crime ou un délit,
- une violation grave et manifeste de la loi ou du règlement, ou
- une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général, dont elle a eu personnellement connaissance.

En effet, chaque collaborateur a un rôle important à jouer et doit évoquer ses préoccupations s'ils soupçonnent un acte répréhensible ne se conformant pas à nos directives relatives à l'éthique. Cela nous donne la possibilité de prévenir ou de corriger tout acte répréhensible.

Le Code d'Éthique n'a pas pour ambition d'apporter une réponse à toutes les situations auxquelles les agents peuvent être confrontés. Par conséquent, lorsque les circonstances suscitent le doute quant à l'appréciation des exigences de l'éthique et de la déontologie professionnelle, les agents doivent exercer au mieux leur jugement, dans la prudence pour

évaluer la bonne conduite à tenir. Ils peuvent aussi saisir dans les meilleurs délais le Comité d'Éthique pour avis.

Dans tous les cas, et par prudence, les agents de la CDC Bénin doivent exercer au mieux leur jugement et essayer d'évaluer préalablement comment la ligne de conduite qu'ils se proposent d'adopter ou la réaction qu'ils s'apprêtent à avoir face à une situation donnée pourraient être perçues ou interprétées par les médias et/ou l'exploitation que pourrait en faire un tiers mal disposé à l'égard de l'institution. Dans le doute, l'agent concerné saisit dans les meilleurs délais un membre du Comité d'éthique qui en informera les autres membres du comité d'éthique et son Président.

5.4.6 Égalité des chances et refus des discriminations

La CDC Bénin garantit à son personnel l'égalité des chances et le respect de la dignité, et proscrit toute discrimination. Sont particulièrement visées, les discriminations illicites fondées sur le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique ou sociale, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou autres, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, le handicap, l'âge ainsi que, d'une manière générale, la façon dont les agents de l'institution choisissent de mener leur vie privée, dès lors que celle-ci demeure compatible avec les principes énoncés dans le Statut et le Règlement Intérieur du Personnel.

VI. CONCLUSION

Le présent rapport sur la gouvernance et la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, le premier depuis l'opérationnalisation de la CDC Bénin permet de mesurer le chemin parcouru et d'appréhender les défis en la matière au cours des prochaines années.

A ce titre, la CDC Bénin a travaillé ardemment à la consolidation des piliers de l'institution pour lui donner l'envergure des institutions internationales de financement responsable.

L'effet cumulé de ces actions ont permis, au terme de l'anné 2021, deuxième année d'opérationnalisation, d'enregistrer des avancées notables consacrées notamment par :

- Ia mobilisation de 139 milliards FCFA;
- la structuration et l'approbation de dossiers de financements et d'investissements à hauteur 92 600 millions de francs CFA;
- un total bilan de plus de 794 882 millions de francs CFA et ;
- un résultat bénéficiaire de 8 741 millions de CFA.

Les chantiers nouveaux seront ouverts et d'autres consolidés afin d'amener la CDC Bénin à la meilleure gouvernance possible, conformément aux meilleurs standards. Au nombre de ceux-ci, il faut citer :

- l'élaboration et le renforcement des règles (politiques et procédures) de contrôle interne et de gestion des risques ;
- l'engagement de l'institution et du personnel de la CDC Bénin, pour ancrer la RSE dans les actions collectives et les projets d'investissement de l'institution.

CIUB

Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin

Contacts

- (229) 21 31 00 52
- f 💟 🎯 @cdcdubenin

Avenue Jean-Paul II, lot 20, Zone résidentielle, 2ème étage de l'Immeuble « Le JATOBA »